

# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## Entre les soussignés :

1- M. Denys JACQUES , dont le siège est à l'adresse suivante : 6 rue Dulau – 13200 Arles,  
ci-après désigné « l'organisme de formation » **d'une part**

**et,**

2- \_\_\_\_\_,ci-après  
désignée « le stagiaire » **d'autre part,**

**Il a été arrêté et convenu ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT**

L'organisme de formation s'engage à dispenser l'action de formation intitulée **mtc-méthode géométrique** au bénéfice du stagiaire qui aura lieu à Fourques (30300)

## **ARTICLE 2 : NATURE ET OBJET DE L'ACTION DE FORMATION**

Conformément aux dispositions de l'article L.6313-1 de Code du Travail, l'action de formation professionnelle s'inscrit dans la typologie des actions de formation professionnelle suivante : « acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances » dans le domaine des thérapies manuelles. Elle s'inscrit dans une démarche de prévention, d'entretien et d'amélioration de la santé.

## **ARTICLE 3 : DELAI DE RETRACTATION**

Conformément à l'article L.6313-5 du Code du Travail, il est rappelé que, dans un délai de trente jours précédant le début de l'acte de formation, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'organisme de formation.

## **ARTICLE 4 : DUREE DE L'ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Il est convenu entre les parties que l'action de formation professionnelle définie à l'article 1 comprendra : 3 stages de 2 jours, soit 6 jours de stage de 7,5h = 45h. Il est convenu de fixer les dates suivantes pour la réalisation de l'action de formation définie à l'article 1 :

**11 et 12 octobre 2025**

**08 et 09 novembre 2025**

**13 et 14 décembre 2025**

Horaires : de 8.30 à 17.30, pauses et déjeuner compris

## **ARTICLE 5 : LIEU DE L'ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Il est convenu que l'action de formation professionnelle définie à l'article 1 aura lieu à :

**Auditorium les 2 Rhône**

**Place d'Argence**

**30300 Fourques**

#### **ARTICLE 6 – PROGRAMME DE L'ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Le programme de la formation est joint en annexe 1 au présent contrat.

#### **ARTICLE 7 : DIPLÔMES, TITRES OU REFERENCES DES PERSONNES CHARGÉES DE LA FORMATION**

- Monsieur Denys JACQUES : diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute en 1985, exerçant sa profession dans le cadre libéral depuis cette date. Formation en Médecine Traditionnelle Chinoise au collège SFERE (Aix-en-Provence), diplômé en 1991.

N° de déclaration d'activité 93131844113 auprès du préfet de la région PACA.

#### **ARTICLE 8 : PRIX DE LA FORMATION**

Le prix de l'action de formation professionnelle définie à l'article 1 est fixé à 300 euros par stage de 2 jours.

Modalités de paiement :

- après le délai de rétractation mentionné à l'article 3, le stagiaire effectue un premier versement de 100 euros.

- le paiement du solde à la fin de chacun des 3 stages, soit 200 euros, au terme du premier stage, le 12 octobre 2025 et 300 euros au terme des deuxième et troisième stages, les 09 novembre 2025 et 14 décembre 2025.

#### **ARTICLE 9 : INTERRUPTION DU STAGE**

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Fait en double exemplaire, le

Pour le stagiaire

Pour l'organisme de formation

Nom et prénom :

Denys JACQUES

Signature précédée de la mention

« lu et approuvé »

# Annexe 1 : programme de la formation

## Stage 1

### 1<sup>er</sup> jour

- ✓ les principes généraux de la méthode géométrique
- ✓ la palpation énergétique
- ✓ le décodage anatomique
  - le décodage de la main
  - le décodage musculaire

### 2<sup>ème</sup> jour

- ✓ le mouvement d'Énergie des viscères
- ✓ présentation de la grille de lecture
- ✓ présentation des centres
- ✓ les points Shu et les points Mu (points Yu/Mo)

## Stage 2

### 1<sup>er</sup> jour

- ✓ les chaînes émotionnelles et le centre du vertex :
  - la chaîne du Du Mai
  - la chaîne de l'Estomac
  - la chaîne de la Vésicule Biliaire
- ✓ les 8 Merveilleux Vaisseaux :
  - les 3 niveaux thérapeutiques – les centres des Merveilleux Vaisseaux
  - les Merveilleux Vaisseaux et de leurs points constitutifs
  - les points-maitres des Merveilleux Vaisseaux
  - les points de commande céphalique des Merveilleux Vaisseaux

### 2<sup>ème</sup> jour

- ✓ le centre de la Vésicule Biliaire
- ✓ les centres de la Rate :
  - le centre du méridien de Rate : production du Sang – fonction immunitaire
  - le centre de la chaîne de Rate : relation avec les 6 phases de la maladie
- ✓ le centre du méridien du Cœur
- ✓ le centre occipital :
  - la 2<sup>ème</sup> chaîne de Vessie
  - les points 31V à 35V
- ✓ les lésions traumatiques et le centre de la cheville :
  - les blocages traumatiques
  - le centre mécanique T4-T5

- les tendinites
- les blocages dans les fasciae
- ✓ les barrières (points Guan ou Koann)

### Stage 3

#### 1<sup>er</sup> jour

- ✓ les points Fenêtres du Ciel
- ✓ la voie de l'eau : le TR et le point 6Rt
- ✓ les chaînes somatiques de l'Estomac et de la Vésicule Biliaire
- ✓ le méridien du Maître du Cœur
- ✓ la chaîne du 22R au 27R
- ✓ les fonctions générales

#### 2<sup>ème</sup> jour

- ✓ blocage en circulation dans les 12 méridiens
- ✓ les méridiens tendino-musculaires
- ✓ la fonction élimination des points 36E - 37E - 39E
- ✓ les 3 Dan Tian (Tan Tien)
- ✓ La résonance dents – organes
- ✓ Le thymus
- ✓ La prise de terre : le point 1R
- ✓ Contrôle spécifique des points 20DM – 39VB – 6MC
- ✓ Les points Luo du Du Mai et du Ren Mai. Les grands Luo de Rate et d'Estomac
- ✓ le plan de traitement